

Budget Annexe LEADER 2023 Rapport de Présentation

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 377 242 €.

Ce budget 2023 intègre les crédits liés aux 3 actions programmées et animées par notre GAL de Haute Mayenne à savoir : le Projet Alimentaire Territorial, l'action France Mobilité et l'action Réemploi.

LES RECETTES 2023 :

Les recettes par action :

	Etat (plan de relance)	Région	Adème	Leader	Communauté de Communes adhérentes	Total par action	% des recettes par action
FRANCE MOBILITÉ			28 000 €	40 000 €	11 200 €	79 200 €	21%
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	72 800 €	- €	25 000 €	40 000 €	15 147 €	152 947 €	41%
RENOVATION BATIMENTS (solde 2021)				5 100 €	1 275 €	6 375 €	2%
REEMPLOI		6 000 €		21 000 €	3 000 €	30 000 €	8%
REVITALISATION CENTRE BOURG				20 280 €		20 280 €	
Financement des charges de structure				58 112 €	30 328 €	88 440 €	23%
	72 800 €	6 000 €	53 000 €	184 492 €	60 950 €	377 242 €	

Les recettes par chapitre comptable :

chap.	Intitulé	RECETTES			écart en € BP à BP
		BP 2021	BP 2022	BP 2023	
002	Excédent de fonctionnement reporté n-1	1 214	12 923	0,00	-12 923
74741	Communes du Corps Action Revitalisation centre bourgs	5 150		0,00	0
74748	Communes de Chailland Action Revitalisation centre bourgs	5 150		0,00	0
7472	Subvention Région	12 000	12 000	6 000,00	-6 000
7473	Subvention Département	5 200	0	0,00	0
74718	Subvention Etat	17 500	42 700	72 800,00	30 100
7478	Subvention ADEME	77 700	33 163	53 000,00	19 837
74751	Participations des groupements de Collectivités	65 255	70 950	60 950,00	-10 000
7477	Participations Budget Européen Leader	160 799	126 678	184 492,00	57 814
	TOTAL Recettes	349 968	298 414	377 242,00	78 828

Les recettes 2023 sont constituées :

✓ **La participation du programme européen LEADER -----184 492 €**

✓ **Des participations des 4 Communautés adhérentes ----- 60 950 €**
 Calculées au prorata du nombre d'habitants, ces participations portent sur le financement de l'assistance technique à savoir les dépenses d'animation, de gestion, d'évaluation, de communication et de coopération. Elles seront appelées en deux fois, 50 % après le vote du budget et le solde au cours de 1^{er} trimestre de 2024 sur la base des dépenses réellement justifiées.

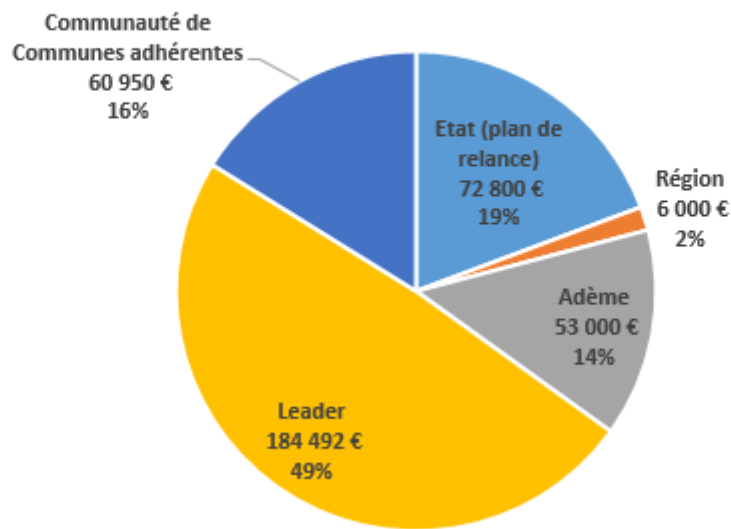
La participation du budget général de Mayenne Communauté (identique à 2022).

✓ **Une subvention de l'ADEME** ----- **53 000 €**
 Cette participation de l'Adème est attendue pour le projet mobilité et pour le projet alimentaire.

✓ **Une subvention de l'Etat** ----- **72 800 €**
 Cette participation de l'Etat est attendue pour le projet alimentaire territorial dans le cadre du plan de relance (dont 25 200 € pour le financement du poste du chargé de mission)

✓ **Une subvention de la Région** ----- **6 000 €**
 Cette participation de la Région est attendue pour l'action réemploi.

Les financeurs du Gal de Haute Mayenne en 2023



Les recettes 2023 de 377 242 € permettent de financer les dépenses suivantes :

LES DÉPENSES 2023 :

Les dépenses par action :

	Charges à caractère général	Charges de personnel	Total par action	% des dépenses par action
FRANCE MOBILITÉ			- €	0%
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	41 740 €		41 740 €	11%
REEMPLOI			- €	0%
Charges de structure	157 812 €	177 690 €	335 502 €	89%
			377 242 €	

Les dépenses par chapitre comptable :

chap.	Intitulé	DÉPENSES			écart en € BP à BP
		BP 2021	BP 2022	BP 2023	
011	Charges générales	167 469	169 334	199 152,00	29 818
	<i>locations mobilières</i>	2 000	2 000		-2 000
	<i>études</i>	45 000	83 240	23 240,00	-60 000
	<i>prestations de services</i>	111 875	73 000	166 512,00	93 512
	<i>documentation</i>	600	1 100	1 300,00	200
	<i>formation</i>		1 000	1 000,00	0
	<i>annonce et insertion</i>	4 500	4 500	2 500,00	-2 000
	<i>voyages et déplacements</i>	1 000	1 000	1 000,00	0
	<i>catalogue et imprimé</i>		1 000	1 000,00	0
	<i>réception</i>	1 894	1 894	2 000,00	106
	<i>concours divers</i>	600	600	600,00	0
012	Charges de personnel	121 590	126 563	177 690,00	51 127
65	Redevances pour concessions	400	400	400,00	0
67	Charges exceptionnelles	60 509			
022	Dépenses imprévues	0	2 117		-2 117
	TOTAL Dépenses	349 968	298 414	377 242,00	78 828

Les dépenses se subdivisent dans les 3 chapitres suivants :

① Les charges à caractère général ----- 199 152 €

Elles recouvrent deux types de dépenses :

- 1° Les frais de fonctionnement du service (copies, déplacements, documentation, abonnements, réception, formation) pour **9 400 €**, et
- 2° Les dépenses des prestations réalisées pour les 3 actions du programme LEADER pour un budget total de **189 752 €** en études et prestations.

② Les charges de personnel ----- 177 690 €

Il s'agit du remboursement effectué par le budget annexe pour les charges de personnel des 3,8 ETP.

③ Les redevances pour concessions----- 400 €

Cette dépense prévoit l'acquisition d'un logiciel facilitant les Visio conférences.